

Procédure de gestion des abandons Parcours Practice

Cette procédure vise à définir le protocole suivi pour prévenir les abandons avant et pendant la formation ainsi que les absences.

L'assiduité sur tous les modules du Parcours est un facteur primordial dans la réussite de la formation.

PROCÉDURE DE PRÉVENTION DES ABSENCES ET ABANDONS

Avant la formation

Barthélémy Avocats s'assure que le stagiaire dispose d'une information complète sur le Parcours Practice et l'investissement qu'il demande :

- Les formations sont en petits comités (ouverture à partir de 3, maximum 12 stagiaires), ce qui permet une adaptation à chaque personne.
- Chaque stagiaire reçoit une documentation complète (programme de formation, conditions générales, règlement intérieur, dates de chaque module de formation...) ainsi qu'une convocation envoyée par mail (7 jours avant le début de la formation).
- Chaque stagiaire, avant que ne débute le parcours, remplit un questionnaire de préformation. L'objectif est de proposer un parcours adapté aux besoins de chaque stagiaire.

Durant le Parcours

- Les stagiaires reçoivent une formation conforme au programme qui leur a été transmis et dispose d'une messagerie sur la plateforme Barthélémy 100 % en ligne leur permettant de dialoguer avec leur formateur et la responsable pédagogique du parcours.
- Le niveau des stagiaires est évalué régulièrement durant la formation (contrôle des acquis, après chaque module de formation réalisation de tests d'auto-évaluation...).
- La responsable pédagogique consulte régulièrement le temps de connexion des stagiaires sur leur espace personnel pour évaluer leur implication dans le parcours.
- La présence de tous les stagiaires est vérifiée au début de chaque module.
- Toutes les absences doivent être signalées dans les plus brefs délais auprès de la référente formation du bureau organisateur.

Toutes les absences justifiées et non justifiées sont analysées par la responsable du Parcours.

Après la formation

- Les taux d'abandon et les causes de ces abandons sont évalués. Si les raisons de l'abandon sont directement liées à la formation, la responsable pédagogique prend contact avec le stagiaire pour prévoir des mesures correctives et d'amélioration.

